



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA VILLE DE NICE

Le débat portant sur les orientations générales du budget 2026 s'est tenu le 14 novembre 2025. Le budget primitif 2025 sera examiné par le Conseil municipal lors de la séance du 18 décembre 2025.

Les budgets du secteur public local sont structurés en deux grands ensembles :

- La section de fonctionnement retrace les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services, telles que les charges de personnel ou les produits issus de la tarification des services par exemple ;
- La section d'investissement retrace les dépenses et recettes relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine.

La réglementation permet ou impose l'isolement de certaines dépenses et recettes dans des budgets annexes. Ainsi, la Ville de Nice dénombre quatre budgets : un budget principal et trois budgets annexes.

LE BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement :

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 669,4 millions d'euros. Elles sont principalement constituées d'impôts et taxes (72%), des concours financiers de l'Etat (12%) et de produits des services, du domaine et des ventes diverses (9%).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 609,7 millions d'euros et comprennent les charges de personnel (53%), les charges à caractère général (24%) et les autres charges de gestion (17%).

La section d'investissement :

Les recettes d'investissement atteignent 198,2 millions d'euros dont 59,7 millions d'euros d'autofinancement, principale ressource d'investissement de la Ville.



Elles comportent par ailleurs les subventions d'investissement versées par nos partenaires (10%), d'autres ressources propres telles que les remboursements du fonds de compensation de la TVA, les produits de cessions d'immobilisations ou encore les emprunts nouveaux (18%).

Les dépenses d'investissement sont prévues à 198,2 millions d'euros. Elles comprennent les dépenses d'équipement qui permettent de financer de nombreux projets (50%) ou le remboursement du capital de la dette (19%).

Les dépenses d'équipement de la Ville de Nice s'élèvent à 100 millions d'euros sur le budget principal consacrés aux politiques publiques suivantes :

- Le verdissement de la Ville et la transition écologique : 16,8 millions d'euros ;
Ces opérations comprennent l'achèvement de l'extension de la Promenade du Paillon, la création ou l'agrandissement de parcs et jardins ou encore la poursuite des actions de verdissement des cours d'école et de crèches ;
- La prévention et la sécurité : 15,5 millions d'euros ;
Les crédits 2026 financent la construction du premier Hôtel des Polices mutualisé de France, l'aménagement du Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement qui y sera implanté ou encore la poursuite du programme de vidéoprotection et de déploiement de bornes d'appel d'urgence ;
- La vie scolaire : 16,2 millions d'euros ;
La Ville finance la construction des nouveaux groupes scolaires Robert Badinter et Nice Méridia mais également des travaux d'extension (Ray Gorbella, Crémat, Saint-Isidore, les Magnolias) ainsi que les actions portant sur l'amélioration du confort thermique et de l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Le rayonnement culturel : 14,3 millions d'euros ;
Le budget 2026 permet de financer l'achèvement de la restructuration de la bibliothèque Louis Nucéra, les travaux de rénovation du MAMAC et le lancement de la création d'un Palais des Arts et de la Culture sur le site du Palais des Expositions ;
- La jeunesse, les loisirs et les sports : 10,5 millions d'euros ;
Ces crédits portent notamment sur la construction d'une tribune sur le stade des Arboras, sur la création d'une patinoire dans la Plaine du Var ou encore sur l'extension du bassin Camille Muffat ;
- La politique du handicap et l'accessibilité des bâtiments, la cohésion sociale, la proximité et la petite enfance : 12 millions d'euros ;
- La valorisation du patrimoine : 2,6 millions d'euros ;
- La mise en conformité et la rénovation des bâtiments publics : 4,3 millions d'euros ;
- La modernisation de l'administration : 7,8 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2024, l'encours de dette a décréu de -4,3 millions d'euros pour atteindre 543,5 millions d'euros. En 2025, il diminuera plus sensiblement avec -22,3 millions d'euros pour s'établir à 521,2 millions d'euros. Sur l'année 2026, il est projeté un nouveau reflux de -14,4 millions d'euros, l'encours en fin d'exercice étant estimé à 506,7 millions d'euros.



Sur la période 2023-2026, le désendettement aura ainsi atteint 41 millions d'euros.

LES BUDGETS ANNEXES

Par exception au principe d'unité budgétaire, la réglementation permet, voire impose, d'isoler les dépenses et recettes de certains services au sein de budgets annexes. La Ville de Nice en compte trois.

Par rapport au budget principal, les masses sont moins importantes.

Ils se présentent de manière synthétique comme suit :

En millions d'euros	Section	Dépenses réelles	Recettes réelles
Régie autonome de l'Opéra	Fonctionnement	22,4	23,1
	Investissement	0,7	< 0,1
Régie autonome du Palais Nikaïa	Fonctionnement	2,9	3,3
	Investissement	0,4	-
Régie autonome pour l'exploitation de la fourrière automobile	Fonctionnement	4,4	4,4
	Investissement	< 0,1	-